

Paris le 30 Mars 2007

Lettre adressée aux candidats à l'élection présidentielle

Madame, Monsieur,

La forêt française couvre 27 % de la superficie du territoire métropolitain. La filière forêt-bois procure environ 500 000 emplois qui, pour la plupart, sont localisés en milieu rural.

Pourtant, la forêt est absente du programme des candidats à l'élection présidentielle comme si il suffisait d'attendre que les arbres poussent et que le secteur forestier n'appelait pas une véritable politique forestière nationale.

En France, 11 000 communes sont propriétaires de forêts qui couvrent 2 600 000 hectares. 5 000 d'entre elles adhèrent à la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR).

Les forêts communales relèvent du régime forestier qui garantit les règles de la gestion durable des forêts. L'Office National des Forêts a la mission de mettre en œuvre le régime forestier dans les forêts des collectivités.

La FNCOFOR considère que le maintien du régime forestier est nécessaire à la conservation et à l'amélioration du patrimoine forestier des communes.

La FNCOFOR estime que l'existence d'un établissement public forestier national, l'ONF en l'occurrence, est indispensable pour assurer la gestion des forêts publiques françaises (forêts domaniales et forêts des collectivités)

Sur ces deux points fondamentaux, la FNCOFOR demande un engagement clair des candidats à l'élection présidentielle.

En juin 2006, il a été procédé à la signature d'un nouveau contrat Etat-ONF pour la période 2007-2011. Ce contrat concerne directement la gestion des forêts communales. Le contenu de ce contrat satisfait globalement les communes forestières et c'est la raison pour laquelle la FNCOFOR a accepté de co-signer ce document.

Parmi les clauses de ce contrat, figure l'engagement par l'Etat du maintien du versement compensateur à son niveau précédent, soit 144 millions d'euros par an.

La FNCOFOR se félicite que l'Etat ait complètement respecté les engagements souscrits dans le précédent contrat (période 2001-2006). Elle n'imagine pas qu'il en soit autrement pour celui qui est entré en vigueur en janvier 2007.

La FNCOFOR demande que les candidats à l'élection présidentielle s'engagent à respecter les termes du contrat Etat-ONF.

Au-delà, la FNCOFOR s'investit fortement sur différentes questions de politique forestière déterminantes pour les forêts communales et pour l'ensemble de la forêt française, tout particulièrement :

- le renforcement de la politique territoriale de la forêt
- le développement du bois énergie
- la mise en place d'un dispositif de crédits carbone au profit des producteurs forestiers.

La FNCOFOR est attentive aux propositions des candidats sur ces sujets.

Le Président de la FNCOFOR



Yann GAILLARD

Le Président délégué de la FNCOFOR



Jean-Claude MONIN